

Compte-rendu de la session de qualifications de la 64^e section du CNU

La session s'est déroulée à Paris, Université René Descartes, du 25 au 28 janvier 2010.

Inscriptions sur les listes de qualification aux fonctions de Maître de Conférences

939 candidat(e)s s'étaient inscrit(e)s sur le site Galaxie du Ministère, soit une diminution de 17,2% par rapport à 2009. Seuls 748 dossiers (soit 79,7%) ont effectivement été soumis aux rapporteurs. Le nombre des dossiers manquants a augmenté de plus de 25% par rapport aux années précédentes, sachant qu'un avis défavorable aurait, *a priori*, été attribué à la plupart d'entre eux sur la base des quelques informations figurant sur la fiche administrative d'inscription. Nous expliquons cet effet au moins partiellement par une autoévaluation certainement plus pertinente quoiqu'encore insuffisante, facilitée par les recommandations indiquées sur le site de la 64^e section (<http://www.univ-metz.fr/recherche/cnu64/>) et l'accès aux critères arrêtés par les membres de la section pour leurs travaux d'évaluation.

Parmi les dossiers expertisés :

- 372 (soit 49,8%) ont reçu un avis favorable,
- 375 (soit 50,2%) ont reçu un avis défavorable, dont 251 (33,5% des dossiers expertisés) présentaient un profil considéré hors des contours de la 64^e section (soit près de 30% de hausse par rapport à 2008 pour un paramètre restant visiblement délicat à autoévaluer par les candidat(e)s) et 102 (13,6% des dossiers expertisés) ont été évalués insuffisants, tandis que 23 (3,1% des dossiers expertisés) ont été rejetés pour cause d'irrecevabilité (dossier incomplet, envoi hors délais, déjà qualifié, etc.). Au total, c'est même 53 dossiers qui sont parvenus incomplets et 3 qui portaient un cachet postal indiquant un envoi hors délais.

Le pourcentage de dossiers auquel un avis favorable a été attribué a diminué de près de 9% par rapport aux années 2008 et 2009 dont les expertises ont été menées par la section dans sa composition actuelle (à l'exception de 4 remplacements sur 36). Les dossiers incomplets, légalement irrecevables, demeurent encore trop nombreux. Par ailleurs, l'adéquation du profil et des activités scientifiques des candidat(e)s aux contours disciplinaires de la section clairement décrits sur notre site, reste un paramètre très sélectif et inchangé depuis 2008.

Les critères de sélection des dossiers (outre le contour disciplinaire précédemment cité) :

- Un minimum de 3 publications « de résultats » dont une au moins en premier auteur (hors revues et chapitres d'ouvrage) dans des journaux indexés au JCR (périodiques de rayonnement international et à comité de lecture).
- Éventuellement, 2 articles de résultats (dont 1 en 1^{er} auteur) peuvent suffire si la ou le candidat justifie d'un service entier d'enseignement (soit 192 heures équivalent TD) réalisé durant la thèse.
- Le dépôt d'un brevet disposant effectivement d'un numéro d'enregistrement peut remplacer une publication.
- Aucune exigence spécifique en matière de mobilité postdoctorale, d'implication pédagogique (sauf condition ci-dessus) ou de responsabilité administrative.

Tous les justificatifs nécessaires doivent être inclus au dossier

Inscriptions sur les listes de qualification aux fonctions de Professeur

Nous avons 151 dossiers à examiner, mais seulement 122 (soit 80,8%) ont été envoyés aux rapporteurs. Le nombre des dossiers manquants a en effet augmenté de plus de 50% par rapport aux années précédentes, sans doute pour les mêmes raisons que celles évoquées pour les dossiers MC.

Parmi les dossiers expertisés :

- 49 (soit 40,2%) ont reçu un avis favorable,
- 73 (soit 59,8%) ont reçu un avis défavorable, dont 32 (26,2% des dossiers expertisés) présentaient un profil considéré hors section (en hausse de 6% depuis 2008) et autant ont été évalués insuffisants, tandis que 9 (7,4% des dossiers expertisés) ont été rejetés pour cause d'irrecevabilité (dossier incomplet, absence d'HDR, etc.). Au total, 10 dossiers sont parvenus incomplets, dont 4 sans HDR.

Le pourcentage de dossiers retenus a donc diminué de près de 9% par rapport à 2008 et 2009. Pourtant, les critères appliqués pour retenir un dossier n'ont pas significativement évolué, y compris les contours de la section permettant de vérifier l'adéquation du profil. Un avis favorable est généralement donné aux dossiers s'inscrivant dans le cadre de la section et témoignant d'un dossier scientifique « équilibré » tenant compte des critères suivants :

- Pour les maitres de conférences, outre l'HDR, obligatoire sauf pour les docteurs d'état et les titulaires d'un doctorat étranger :
 - Un minimum de 13-14 publications « de résultats » dans des journaux indexés au JCR (hors revues et chapitres d'ouvrage) ;
 - Un encadrement effectif d'étudiants (BTS, DUT, M2 et thèse, au moins en co-encadrement) ;
 - Une implication dans la vie universitaire : participation à des conseils, responsabilités d'enseignements, etc. ;
 - Un niveau de « leader potentiel » dans son équipe : publications signées en dernier auteur, obtention de contrat, reconnaissance nationale voire internationale (invitation à des séminaires ou congrès).
- Pour les candidat(e)s issu(e)s des EPST ou les post-docs, outre l'HDR, exigée pour les postulants français ou non ayant passé la thèse en France :
 - Un minimum de 19-20 publications « de résultats » dans des journaux indexés au JCR (hors revues et chapitres d'ouvrage) ;
 - Un encadrement d'étudiants (BTS, DUT, M2 ou thèse, au moins en co-encadrement) ;
 - Une réelle implication dans l'enseignement (pas seulement en M2), même si ce critère est examiné avec précaution, car il n'est pas toujours facile pour les chercheurs d'EPST et surtout les post-docs de s'intégrer dans les enseignements de M1 ou licence ;
 - Un niveau de « leader potentiel » dans son équipe : direction de groupe ou d'équipe, publications signées en dernier auteur, obtention de contrat, reconnaissance nationale voire internationale (invitation à des séminaires ou congrès).

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site de la 64^e section (<http://www.univ-metz.fr/recherche/cnu64/>) ou s'adresser à :

Serge Alziari, élu Snesup collège A de la 64^e section (serge.alziari@univ-bpclermont.fr)

Thierry Oster, élu Snesup collège B et VP de la 64^e section (oster@univ-metz.fr)